

DIFFERENTES PRISES EN CHARGE DU DIABETE

	« Suivi d'un patient avec un diabète de type 2 / pré trajet »	Education et autogestion par le médecin traitant	Trajet de soins	Convention diabète
Pour qui ?	Diabétiques type I et II	Diabétiques type II incrétinomimétiques OU 1 injection d'insuline/j	Diabétiques type II ADO insuffisants OU incrétinomimétiques OU 1 ou 2 injections d'insuline/j	Diabétiques type I et II 3 injectables ou + OU 2 injections et co- morbidité
Conditions	Code prestation 102852 DMG	DMG	+ 18 ans DMG ne pas être enceinte	+ 16 ans DMG
Avec qui ?	Médecin généraliste	Médecin généraliste	Médecins généraliste et spécialiste	Médecin spécialiste
Obligations patients	×	×	2 contacts/an min. MG 1 consultation/18 mois min. diabétologue	2 consultations/an min. MG 1 consultation/an min. diabétologue 2 contacts par an avec un éducateur de l'équipe de diabétologie
Avantages patients	Meilleure information sur la maladie Meilleure communication avec les dispensateurs de soins Responsabilisation	+ grande autonomie dans la gestion du diabète	Meilleur suivi et meilleure compréhension du diabète Renforcement de la motivation Collaboration étroite entre le médecin traitant et le diabétologue = meilleure communication Accès + facile au matériel et à certains médicaments Remboursement complet des consultations médicales	+ grande autonomie dans la gestion du diabète
Education	Par un éducateur en diabétologie OU diététicien OU pharmacien OU infirmier OU kinésithérapeute Selon les besoins du patient Si 15-69 ans ET IMC > 30 et/ou HTA	Par le médecin généraliste	Par un infirmier éducateur en diabétologie 1x 5 séances + 5 séances supp Ensuite : 5 séances max./an	Accompagnement par une infirmière spécialiste en diabète
Matériel	×	1 glucomètre /3 ans 100 tiges + 100 lancettes /an	Patients sous incrétino ou insuline 1 glucomètre / 3 ans 150 tiges + 100 lancettes /6 mois	Quantité variable selon le groupe
Diététique/ Podologie	2 séances max./an Partiellement remboursées	2 séances max./an Partiellement remboursées	2 séances max./an Partiellement remboursées	Conseil alimentaire par un diététicien 2 séances de podologie /an partiellement remboursées

Le RLM de Charleroi est un partenariat



PRISE EN CHARGE DU PATIENT DIABETIQUE EN TRAJET DE SOINS

071/33.33.33



En soutien aux trajets de soins pour maladies chroniques

Sur base des modifications de l'arrêté royal entrant en vigueur le 1^{er} mai 2018

OBJECTIFS DU TRAJET DE SOINS

Il vise à améliorer la prise en charge de la maladie en renforçant notamment la collaboration entre les différents intervenants (médecins, infirmiers - éducateurs, diététiciens, podologues ...) et en mettant à disposition du patient différentes formes de soutien qui l'aideront à mieux gérer sa maladie.

Tout ceci dans le but d'éviter des complications graves.

Le RLM soutient administrativement et logistiquement le médecin généraliste dans la conclusion et le suivi du trajet de soins

Il met en place tout le soutien auquel le patient a droit (éducation au diabète, diététique, podologie...)

Il informe et facilite les collaborations



Version avril 2018 – éditeur responsable RLM Charleroi

UNE INITIATIVE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE LA RÉGION DE CHARLEROI